
Le Président
The President

**S.E M. Président Joseph Kabila
Cabinet du Président de la République
Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe
République démocratique du Congo**

Bruxelles le 12 décembre 2014

Objet : Amnistie de M^e Firmin Yangambi

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE). Le CCBE représente les barreaux de 32 pays membres et 13 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE, à travers son comité Droits de l'homme, accorde une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le monde.


Depuis quelques années, la CCBE suit attentivement le cas de M^e Yangambi, avocat et défenseur des droits de l'homme, membre du Conseil de l'ordre du barreau de Kisangani et président de l'ONG d'appui aux victimes de la guerre « Paix sur terre ». M^e Yangambi est détenu depuis septembre 2009 dans la prison de Makala à Kinshasa. Il a été condamné à 20 ans de prison pour « détention d'armes » par la Haute Cour militaire. Ses deux co-prévenus ont quant à eux été condamnés à une peine de dix ans pour les mêmes faits.

Le CCBE vous a déjà contacté le 26 janvier 2010, le 12 mars 2010 et le 5 juillet 2013 afin d'exprimer son inquiétude au sujet de cette affaires.

Nous nous permettons de vous contacter une nouvelle fois car nous avons récemment appris que l'Assemblée Nationale et le Sénat du Congo ont adopté la loi n°14/006 le 11 février dernier qui permet d'accorder une amnistie à des personnes ayant été condamnées pour « *des actes insurrectionnels, de guerre et d'infractions politiques* ». Nous avons été informés qu'un des co-prévenus de M^e Yangambi a d'ores et déjà été libéré en application de cette loi.

Le CCBE considère que M^e Yangambi devrait également pouvoir bénéficier de cette nouvelle disposition législative. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de bien vouloir prendre les mesures nécessaires en vue de l'application de la loi n°14/006 en faveur de M^e Yanbambi en vue de sa libération.

Dans l'attente d'une réponse urgente de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Aldo BULGARELLI
Président du CCBE